

**MARNE et GONDOIRE**

communauté d'agglomération

**DATE DE LA REMISE OFFICIELLE : MARDI 27 NOVEMBRE 2018 À 19H**

**DOSSIER DE PRESSE**

## Remise officielle des instruments aux élèves de la classe orchestre du collège Marcel RIVIERE **AU COLLÈGE MARCEL RIVIÈRE DE LAGNY-SUR-MARNE**

En partenariat avec le collège Marcel RIVIERE de Lagny-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire permet à une nouvelle génération d'élèves de bénéficier du dispositif « Classe Orchestre » depuis la rentrée 2018/2019.

Cette classe orchestre compte **21 élèves qui pratiqueront les cuivres au sein d'un « Brass Band »** (Corns, Trompettes, Tubas et Trombones).

L'ouverture de cette classe orchestre s'inscrit dans la lignée de la réussite du **dispositif « Orchestres À l'École » de Musique en Marne et Gondoire** qui compte deux autres classes orchestres intégrées aux collèges du territoire :

- Depuis la rentrée **2014/2015** au collège Anne FRANK de Bussy-Saint-Georges (instruments rares).
- Depuis la rentrée **2016/2017** au collège Le Moulin à Vent de Thorigny-sur-Marne (musiques actuelles).

L'**objectif de ce dispositif** est en particulier de donner accès à une pratique musicale à des jeunes qui n'ont aucune pratique musicale et ne se seraient pas spontanément inscrits en conservatoire.

Une classe orchestre permet aux enfants de développer leurs **capacités d'expression et de création** ; tant au niveau individuel que collectif. Un orchestre est aussi un **excellent fédérateur** qui permet de développer l'**esprit de groupe** en offrant à ses membres le **plaisir de jouer ensemble** et de **se produire en public**.

La concentration, la mémoire, l'attention, l'écoute de soi et des autres s'en trouvent également renforcées.



### COMMENT FONCTIONNE UNE CLASSE ORCHESTRE ?

En fin d'année scolaire, les élèves de 6<sup>ème</sup> essaient les instruments et peuvent choisir de s'inscrire dans cette classe pour 3 ans, de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Une fois les élèves orientés, les cours débutent comme tous les autres dès la rentrée scolaire : **deux fois par semaine, les élèves reçoivent un enseignement collectif basé sur l'oralité** ; c'est-à-dire que le solfège n'est pas abordé en tant que tel mais indirectement au travers de la pratique musicale de l'instrument.



©Catherine ALLARY

## MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération

DATE DE LA REMISE OFFICIELLE : MARDI 27 NOVEMBRE 2018 À 19H



©Catherine ALLARY

Pendant l'année, **les élèves donnent régulièrement des concerts**, tant dans les collèges du territoire qu'à l'occasion d'évènements liés à la Vie Locale du territoire de Marne et Gondoire.

Après 3 ans de formation, de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> incluse, s'ils le souhaitent, les élèves ont la possibilité de continuer à pratiquer ensemble au conservatoire.



## QUEL PARTENARIAT POUR FAIRE VIVRE CE PROJET ?

La création d'un orchestre au collège s'appuie avant tout sur **une volonté forte du collège** qui accueille le projet et l'intègre dans son projet d'établissement.

Celui-ci doit mettre à disposition le professeur de musique ainsi que les locaux nécessaires.

## La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire met à disposition gracieusement :

- Les enseignants et le chef d'orchestre à raison de 12h00 / semaine.
- Un parc instrumental (budget d'investissement de 17 000 €).

Afin de faciliter le développement de ce type de projet en France, une association soutien les collectivités pour les acquisitions d'instruments. Il s'agit de l'association « Orchestre À l'Ecole » qui récolte les fonds auprès de mécènes et organise l'instruction des demandes :

[www.orchestre-ecole.com](http://www.orchestre-ecole.com)

Cette association, qui s'appuie en particulier sur la participation du « **Programme Vivendi Create Joy** », a financé **l'acquisition du parc instrumental des trois classes orchestres de Marne et Gondoire**. Le parc instrumental a une valeur de 17 000 €.

La participation conjuguée de l'association « Orchestre À l'Ecole » et du « Programme Vivendi Create Joy » a permis une prise en charge pour l'équivalent de 7 700 € de ce coût.

Cette nouvelle classe orchestre s'inscrit donc dans le cadre d'une **politique d'éducation artistique globale**, s'appuyant sur **des partenariats forts et concrets entre les acteurs du territoire**.

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une formule **d'épanouissement individuel et collectif** et, par-là, participer à **former les citoyens de demain**.



Des questions sur ce projet ? Contactez-nous !

Pierre **TEBALDINI** - DIRECTEUR DE CABINET • Tél : 06.45.14.63.30 • pierre.tebaldini@marneetgondoire.fr  
Valentin **LEROUX** - DIRECTEUR DE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE • Tél : 06.07.67.87.15 • valentin.leroux@marneetgondoire.fr